

**Au médecin traitant du candidat /  
de la candidate à la formation  
d'Ambulancier-ère à l'ES ASUR**

Le Mont-s/Lausanne, le 6 janvier 2021

Madame, Monsieur,  
Chère Consoeur, Cher Confrère,

Dans le cadre de la procédure d'admission à l'École Supérieure d'Ambulancier et de Soins d'Urgence Romande (ES ASUR), il vous est confié la tâche d'évaluer si l'état de santé de votre patient-e est compatible avec la profession d'Ambulancier-ère à laquelle il-elle aspire.

Afin de pouvoir conseiller votre patient-e de la façon la plus bienveillante et pertinente qui soit, nous avons édicté quelques lignes directrices vous permettant d'identifier les exigences inhérentes à la profession.

Les informations que vous transmettez par le biais du formulaire médical sont strictement confidentielles et sont traitées de médecin à médecin. Le personnel administratif de l'école n'a pas accès aux informations sur le candidat.

En cas de doute, je me tiens personnellement à votre disposition pour toute question ou situation particulière concernant votre patient-e ([m.carrel@bluewin.ch](mailto:m.carrel@bluewin.ch)).

En vous remerciant chaleureusement pour votre collaboration, nous vous adressons, chère Consoeur, cher Confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Dr Michel Carrel  
Médecin conseil de l'ES ASUR

## NOTICE D'INFORMATION

### Éléments de situation de santé à prendre en compte pour les candidats-es à la formation professionnelle supérieure d'ambulancier-ière diplômé-e ES

#### Préambule

L'ambulancier-ère assure la prise en charge des patients dans le secteur préhospitalier, en amont de la prise en charge hospitalière, à un niveau paramédical. Les interventions s'effectuent sur demande des centrales de régulation cantonales qui traitent les appels de la population, des médecins traitants, ou des autres intervenants du système de soin en Suisse.

L'ambulancier-ière est responsable de la conduite de l'intervention et agit de manière autonome en appliquant des techniques de soins et de sauvetage dans le cadre de délégation de compétences qui lui sont transmises. Celles-ci le sont par les médecins responsables qui constituent l'autorité de référence.

L'activité peut s'exercer de manière autonome, dans le cadre ainsi défini, ou sous supervision directe du médecin d'urgence et/ou avec d'autres professionnels autorisés.

Les liens de fonction sont étroits avec deux maillons particuliers du secteur préhospitalier :

- Les Centrales d'alarmes sanitaires urgents (CASU 144) qui confient les mandats d'intervention et assurent la régulation globale de l'activité pré-hospitalière ;
- Les Services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) qui constituent le moyen d'intervention de niveau médical pouvant agir en premier échelon ou en renfort.

Dans ce cadre, la capacité à agir de façon autonome est très sollicitée, ainsi que, de façon paradoxale, la capacité à connaître ses limites et à pouvoir interagir en se conformant aux instructions d'autres professionnels (ex. médecins).

En termes de rythme et d'horaires, il s'agit d'une activité continue sur 24 heures, en journées de 12 heures, fériés et weekends inclus, avec des variations de rythme importantes et imprévisibles. L'activité est très variable, les situations rencontrées sont de nature aléatoire. L'exposition à des situations difficiles ou la répétition de ces événements peuvent engendrer des réactions de stress post traumatique. Les environnements de travail sont eux aussi très variables : domiciles des patients, ville, montagne, routes, chantiers, etc.

Enfin, l'exercice du métier comprend la conduite professionnelle d'ambulances et nécessite la détention du permis de conduire C1 dont les exigences vont au-delà de celles requises pour le permis de conduire B.

## Capacités en santé requises pour les candidats

<b>Domaine psycho-émotionnel</b>	Capacité essentielle à assumer les rythmes de travail, le travail de nuit et la gestion du sommeil, tant d'un point de vue physique que psychique. De même, la capacité de récupération à cet égard est très importante.
	Une solide stabilité psychique et une personnalité pondérée sont requises (voir considération sur l'autonomie, les limites et la collaboration).
	La capacité à gérer sur le long terme des émotions, des deuils ou des perceptions négatives est à prendre en compte (voir considération sur exposition au stress post-traumatique)
	Éthylisme et toxicomanie sont à exclure.  NB : un casier judiciaire vierge est exigé par la commission d'admission
<b>Condition physique générale</b>	<p>Bonne condition physique sur tous les plans avec hygiène de vie saine.</p> <p>Les candidats ne doivent pas relever d'affections cardiaques, respiratoires ou neurologiques majeures.</p> <p>Les capacités de perception, capacités motrices et sensibles doivent être intactes.</p>
<b>Domaine musculo-squelettique</b>	<p>Une réelle capacité de portage est exigée.</p> <p>Les affections dorso-lombaires ou les troubles musculo-squelettiques importants doivent susciter une discussion avec les candidats car l'exercice du métier expose aux dorsalgies et aux problèmes de dos chroniques.</p>
<b>Conduite automobile</b>	Le candidat ou la candidate ne doit pas relever d'incapacités l'empêchant d'obtenir un permis professionnel.
<b>Divers</b>	Pas de considérations d'âge ou de genre